



Les rives déboisées nuisent à l'écologie des lacs.

(Archives)

## Déboisement au lac Kénogami

# Les citoyens dénoncent

**DENIS VILLENEUVE**

[dvilleneuve@lequotidien.com](mailto:dvilleneuve@lequotidien.com)

CHICOUTIMI - La publication la semaine dernière dans Progrès-Dimanche d'articles portant sur le déboisement en bordure du lac Kénogami a suscité des réactions chez nos lecteurs témoignant de la préoccupation de certains citoyens envers cette problématique.

Un premier citoyen a communiqué avec Progrès-Dimanche pour dénoncer la publication d'une photographie de son chalet générant l'affluence de curieux à bord de bateaux pendant le week-end.

D'autres propriétaires et villégiateurs nous ont incités à venir constater sur place les travaux réalisés par un voisin en dérogation de la politique de protection des rives tandis que certains ont insisté sur le laxisme des autorités municipales à faire respecter

la réglementation en place. « On paie pour ceux qui ne respectent pas les règlements en place. Certains en profitent pour procéder à des travaux pendant que la ville

« À chaque fois que quelqu'un coupe l'arbre qui empêche la vue sur le lac ou aménage un mur sur la rive, il vient détruire des milieux humides qui contribuent à l'équilibre naturel. »

- Claude Villeneuve

n'exerce pas un contrôle serré », a témoigné un propriétaire.

« La campagne électorale bientôt en cours pourrait être un terrain excessivement fertile pour forcer la présente administration à plus de transparence et

à plus de réelles actions vers la protection du lac en particulier », a témoigné un autre.

Invité à apporter un commentaire, le professeur à la Chaire en éco-conseil de l'UQAC, Claude Villeneuve, a déclaré que le déboisement en bordure de lacs et l'aménagement de toutes sortes d'installations en dérogation des règles constituent un crime contre l'environnement. « À chaque fois que quelqu'un coupe l'arbre qui empêche la vue sur le lac ou aménage un mur sur la rive, il vient détruire des milieux humides qui contribuent à l'équilibre naturel », mentionne-t-il.

Selon M. Villeneuve, tous ceux qui croient que le déboisement sur une parcelle de terrain sur un aussi grand lac que le lac Kénogami n'a pas d'effets se trompent. « À partir du moment où un propriétaire prend la liberté de déboiser la rive, tout le monde se sent autorisé à le faire. » □